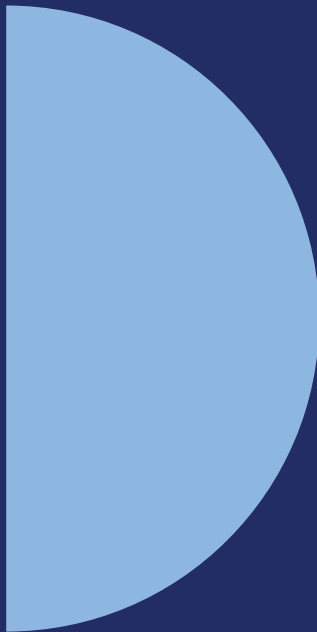


Rapport de la Commission de la gouvernance 2021-2022



Mot du président

L'année 2021-2022 a été marquée par une reprise graduelle des activités pour plusieurs organismes à but non lucratif, suivant le grand bouleversement vécu par plusieurs d'entre eux depuis le début de l'année 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Pour une deuxième année consécutive, la Commission a tenu compte, dans la reddition de comptes de tous les organismes visés, des conséquences de la crise sanitaire sur leurs activités et sur leurs efforts d'amélioration en matière de gouvernance.

Dans une perspective d'amélioration continue, la Commission a décidé d'adopter un calendrier de travail s'étendant dorénavant de juin à juin, plutôt que sur l'année civile, afin d'aligner davantage les redditions de comptes des organismes visés avec leur fin d'année financière et leurs assemblées générales annuelles. Cet ajustement permet à la Commission d'obtenir des informations plus à jour, tout en facilitant le travail des organismes dans la préparation de leur reddition de comptes. Afin de permettre cette transition, le plan de travail 2021-2022 s'est exceptionnellement échelonné sur 18 mois et a pris fin en juin 2022. Ainsi, la Commission a complété une première partie de son nouveau plan de travail entre janvier et septembre 2021, sous la présidence de Mme Christiane Yoakim, et le travail s'est poursuivi dès décembre 2021, après la nomination des membres à la suite des élections municipales, sous la présidence du soussigné.

La Commission tient d'ailleurs à saluer la contribution de ses deux membres sortants, soit Mme Christiane Yoakim, qui a assumé la présidence en 2020-2021, et Mme Aline Dib, qui en était membre depuis le début de ses travaux en 2017.

Dans le respect des meilleures pratiques et conformément à la *Politique-cadre en matière de gouvernance*, le conseil municipal a approuvé la révision du Règlement constituant la Commission de la gouvernance par l'adoption du Règlement L-12852 en 2021, notamment pour y préciser ses règles de fonctionnement. En effet, la Commission souhaite maximiser ainsi son impact auprès des centaines d'OBNL reconnus par la Ville, en accordant son attention aux organismes qui reçoivent des subventions directes ou indirectes, notamment par la voie de prêts de locaux et d'infrastructures municipaux, et ce, peu importe l'ampleur des subventions accordées. En effet, la saine gouvernance doit être manifeste au sein de tous les organismes partenaires, peu importe l'ampleur du soutien municipal, et tous ont avantage à encourager une saine vie démocratique, mousser leur attractivité afin d'augmenter le nombre de leurs bénévoles et permettre à toute personne intéressée de s'y impliquer, notamment en prenant une part active au sein de leur conseil d'administration. →

Pour les organismes visés, outre la pandémie de COVID-19 elle-même, ce sont aussi les différentes directives gouvernementales, souvent modifiées en fonction de la situation sanitaire, qui ont affecté leurs activités au quotidien. La Commission a par ailleurs pu observer, par ses entretiens avec les dirigeants et représentants de certains organismes visés, qu'un conseil d'administration dévoué qui insuffle une vision à l'organisme et met en place un cadre de gouvernance efficace constitue un des éléments essentiels à la survie et à la bonne performance de celui-ci en contexte de crise. Ces organismes, guidés par un conseil d'administration compétent, proactif et vigilant, ont pu traverser la crise avec assurance et résilience.

Dans le cadre de ses travaux, l'étroite collaboration de la Commission avec les différents intervenants municipaux, notamment le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS), le Service du développement économique et le Bureau de soutien à la vie associative, lui permet de mieux comprendre les enjeux vécus par les organismes et de mieux cibler ses interventions. De plus, la Commission peut compter sur l'appui du Secrétariat de la gouvernance, non seulement pour la coordination de ses travaux et réunions, mais aussi pour son expertise en matière de gouvernance de même qu'en développement de modèles et d'outils qui permettent aux organismes visés de mettre en œuvre les recommandations qu'ils reçoivent. Le Secrétariat, finalement, a développé un catalogue de formations, lesquelles s'adressent tant aux administrateurs débutants que chevronnés. Ces formations sont offertes gratuitement aux conseils d'administration d'organismes lavallois admissibles au soutien municipal.

Je tiens aussi à souligner l'excellente collaboration des organismes avec lesquels la Commission a eu à interagir directement ou indirectement. Leur collaboration a permis à cette dernière de mener à bien ses travaux avec diligence. De plus, la Commission tient à remercier les représentants des organismes qui ont comparu devant la Commission. La franchise et le respect des rôles de chacun ont été au cœur des discussions. Je me réjouis de ces échanges enrichissants, car ce sont les membres, les participants ou bénéficiaires de ces organismes ainsi que les

administrateurs qui sortent gagnants de l'implantation et du suivi des bonnes pratiques en matière de gouvernance, d'éthique et de saine gestion des fonds publics.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail et l'excellente collaboration de mes collègues du conseil municipal et je remercie très sincèrement l'équipe du Secrétariat de la gouvernance pour leur grande disponibilité et la rigueur manifestée afin de nous permettre de mener à bien les travaux de la Commission tout au long de l'année.

15 septembre 2022



Pierre Brabant

président de la Commission
de la gouvernance

Membres de la Commission



Pierre Brabant

président de la Commission de la gouvernance
et conseiller municipal (Vimont)



Flavia Alexandra Novac

Conseillère municipale (Sainte-Rose)



Aglaia Revelakis

Conseillère municipale (Chomedey)



Claude Larochelle

Conseiller municipal (Fabreville)



Sandra Desmeules

Conseillère municipale
(Concorde-Bois-de-Boulogne)

Les redditions de comptes des organismes

Conformément à ses pouvoirs tels que définis au Règlement L-12293, la Commission a inscrit à son plan de travail 2021-2022 des organismes qui :

- ont reçu une subvention annuelle de 100 000 \$ et plus de la Ville en 2020; ou
- sont soutenus de manière indirecte par la Ville (ex. : utilisation importante de plateaux sportifs ou d'infrastructures appartenant à la Ville); ou
- jouent un rôle important au sein de l'écosystème communautaire lavallois; ou
- sont en situation de vigie ou ont présenté dans le passé, ou présentent encore, des difficultés liées à leur gouvernance, à leur gestion financière ou à tout autre enjeu organisationnel.

La Commission a reçu les redditions de comptes de 29 organismes. À titre comparatif, la Commission avait reçu, en 2020, les redditions de comptes de 26 organismes.

Des 16 organismes qui ont fourni une reddition de comptes en personne (par visioconférence), 7 en étaient à leur première reddition de comptes auprès de la Commission.

Pour ce qui est des 13 organismes qui ont fourni une reddition de comptes écrite, ils avaient tous déjà été rencontrés en personne au cours des dernières années et ont fourni des mises à jour quant à l'évolution des différents enjeux ou pistes d'amélioration soulevés par la Commission.

Redditions de comptes 2021-2022

Redditions en personne

Club de soccer Centre-Sud de Laval*	Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois*
Tourisme Laval	Loisirs Ste-Rose-de-Lima
Club de soccer FC Laval*	Fondation du Collège Montmorency*
Télévision régionale de Laval	Centre québécois d'innovation en biotechnologie
Club d'athlétisme dynamique de Laval*	Centre d'écoute de Laval*
Éco-Nature	Regroupement du sport à Laval
Association régionale de tennis de Laval*	Club de gymnastique Laval Excellence*
Service des Loisirs St-Elzéar de Laval	Musée de la santé Armand-Frappier

Redditions écrites

Hockey Laval	Loisirs du Bon-Pasteur
Pôle régional d'économie sociale de Laval	Corporation de la salle André-Mathieu (CoMotion)
Centre de bénévolat et Moisson Laval	Chambre de commerce et d'industrie de Laval
Laval Innov	Corporation du Centre du Sablon
Centre d'interprétation de l'eau C.I.EAU	Comité organisateur de la 55 ^e finale des jeux du Québec à Laval
Orchestre symphonique de Laval	Cosmodôme
Canopée – Le réseau des bois de Laval	

Les rapports finaux de ces organismes ont tous été déposés au conseil municipal et adoptés par ce dernier. Il importe de rappeler que chaque organisme dispose d'un délai de 45 jours pour formuler des commentaires à la suite de l'adoption du rapport préliminaire à son sujet. Après ce délai, la Commission procède à l'adoption du rapport final et le soumet par la suite au conseil municipal pour adoption.

Amélioration continue

Dans une perspective d'amélioration continue de la gouvernance des organismes visés, la Commission a émis, dans tous ses rapports, un commentaire général relativement au devoir personnel de vigilance de tous les administrateurs à l'égard des affaires de l'organisme et a réitéré l'importance pour tout organisme d'adopter des règles écrites pour la gestion financière et des mesures de contrôles financiers robustes, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'argent comptant, des cartes de crédit et des comptes de dépenses. Elle a aussi insisté sur la mise en œuvre de telles mesures de contrôle en matière de gestion financière, notamment sur l'évaluation périodique, par les administrateurs, de l'efficacité et de la rigueur de leur application au sein de leur organisme. La Commission a également insisté, dans chacun de ses rapports, sur l'importance que devraient accorder les organismes à la formation de leurs administrateurs sur leur rôle et leurs responsabilités ainsi que sur les bonnes pratiques de gouvernance.

Par ailleurs, après les élections municipales, tous les membres de la Commission ont suivi une formation sur l'historique de celle-ci, son rôle et ses responsabilités. La Commission effectuera aussi son exercice annuel d'évaluation de sa performance au cours des prochaines semaines, perpétuant ainsi une bonne pratique en matière de gouvernance.

Perspectives 2022-2023

Les travaux afférents au plan de travail 2022-2023 sont déjà amorcés depuis l'été, conformément au nouveau calendrier de travail de la Commission, qui débute et prend fin au mois de juin de chaque année.

Au cours de cette période, la Commission prévoit recevoir la reddition de comptes de 33 organismes, dont 16 en seront à leur premier exercice de reddition de comptes. Ceci s'explique, en grande partie,

par les importantes subventions accordées par la Ville en 2021 auprès d'organismes œuvrant dans le domaine du développement social en vertu d'ententes ministérielles, et permettra sans doute à la Ville de mieux connaître les partenaires clés du milieu et de les accompagner dans le renforcement de leur cadre de gouvernance.

